

DOCUMENT DE PRÉSENTATION 2022 Appel ouvert jusqu'au 31 décembre 2022

1. CADRE GÉNÉRAL

L'appui de l'AUF aux manifestations scientifiques et aux publications est une action développée dans le cadre du dispositif « Valorisation de la recherche au Moyen-Orient ». Cette action répond aux priorités stratégiques de l'AUF établies et adoptées lors de son Assemblée générale de 2021.

Cet appui a pour finalité de :

- valoriser la recherche scientifique francophone au service du développement dans les pays de la région ;
- mettre au service de la recherche des outils de diffusion et de visibilité ;
- accroître la visibilité et assurer la pérennité de la recherche scientifique francophone au Moyen-Orient ;
- contribuer à la valorisation de la production scientifique francophone.

Dans le cadre de cette action, le soutien de l'AUF Moyen-Orient se traduit par un appui aux manifestations et aux publications scientifiques à travers un appel à candidatures permanent pour l'année 2022, qui sera ouvert du 17 janvier jusqu'au 31 décembre 2022 pour soutenir des manifestations scientifiques qui auront lieu entre **le 1er mars 2022 et le 28 février 2023**, ainsi que les publications en français.

Les **demandes d'appui** doivent être formulées par l'organisateur de la manifestation scientifique ou l'auteur de la publication, qui doit être rattaché à **un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche membre de l'AUF au Moyen-Orient**.

Ces demandes doivent être présentées en ligne dans le cadre d'un dossier rempli conformément au calendrier de l'appel à candidatures, téléchargeable depuis le site internet de l'AUF, **au moins deux mois avant la date prévue de la manifestation scientifique**.

2. OBJECTIF PRINCIPAL

Le dispositif vise à soutenir la visibilité et la valorisation de la recherche francophone dans la région. En conséquence,

- 1°- le programme soutient les manifestations se déroulant au Moyen-Orient et organisées à l'initiative d'un établissement du Moyen-Orient, membre de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ainsi que les publications en français des chercheurs du Moyen-Orient.
- 2°- Le programme soutient en priorité des événements à caractère international et multilatéral. En raison du contexte sanitaire, l'AUF se réserve de droit de soutenir prioritairement des manifestations se déroulant tout ou partie à distance.
- 3°- L'appel à candidatures concerne toutes les disciplines. Une attention particulière sera accordée aux manifestations qui se saisissent de thématiques innovantes ayant un impact scientifique et/ou social significatif.
- 4°- Le soutien aux manifestations vise prioritairement les actions suivantes :
 - Des mobilités (billets d'avion et frais de séjour) de scientifiques du Sud intervenants au colloque : priorité à la mobilité des chercheurs de la région ou d'autres régions du Sud, la prise en charge d'une mobilité Nord-Sud restant exceptionnelle ; **ce soutien financier sera annulé si jamais la manifestation scientifique en présentiel ne peut plus avoir lieu aux dates prévues.**

- L'édition et la diffusion des actes en français (de préférence sur support électronique ou Internet) ;
- L'édition et la diffusion d'ouvrages scientifiques en français ;
- La promotion de la langue française dans des manifestations scientifiques multilingues (traduction, interprétariat, etc.) ;
- Les frais de communication, production et publicité relatifs à la manifestation scientifique. Le montant maximum éligible des frais de communication et de publicité s'élève à 1 000 €.

Les coûts administratifs et autres frais généraux constituent une dépense non éligible. Sont également inéligibles les frais d'assurance, les frais de restauration, et de transport local (repas, impression, frais de taxi, etc.)

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comprendre la totalité des pièces suivantes qui conditionnent sa recevabilité et doit obligatoirement être déposé en ligne deux mois avant la date de la manifestation

L'organisateur de la manifestation doit :

Déposer le **formulaire dûment rempli en ligne à l'adresse : [Formulaire - Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques 2022](#)**, ainsi que les annexes demandées :

1. **document « Avis et signature »**, à télécharger sur le site de l'AUF, signé par la plus haute autorité de l'établissement (représentant habilité de l'Université ou de l'organisme qui organise la manifestation) et par le responsable scientifique de la manifestation (organisateur).
2. **La liste du comité scientifique**, à télécharger sur le site de l'AUF, en indiquant : nom, prénom, titre, domaine de spécialisation, université de rattachement, pays.
3. **La liste du comité d'organisation**, à télécharger sur le site de l'AUF, en indiquant : nom, prénom, titre, domaine de spécialisation, université de rattachement, pays.
4. **Le programme prévisionnel** détaillé de la manifestation (précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement de tous les intervenants, ainsi que les titres de leurs communications)
5. **La liste prévisionnelle des intervenants**, à télécharger sur le site de l'AUF, pour qui le soutien est sollicité (précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement).
6. **Le budget global prévisionnel de la manifestation**, à télécharger sur le site de l'AUF, (précisant les postes de dépenses et de recettes, avec mention des autres partenaires de l'événement) et le **budget prévisionnel détaillé du soutien sollicité auprès de l'AUF** (détail des frais de participation des intervenants, des frais de publication des actes et/ou des frais de traduction/interprétation).
7. **Les curriculum vitae abrégés** des intervenants dont le soutien est sollicité, faisant ressortir l'expérience acquise en rapport avec le thème de la manifestation.

Le cas échéant et en fonction de la nature de l'appui demandé, **des devis chiffrés des frais de publication des actes de colloque, des frais de traduction/interprétation et des frais de communication** doivent être joints au dossier de candidature.

L'auteur de la publication doit :

Déposer le **formulaire dûment rempli en ligne à l'adresse : [Formulaire - Soutien à la publication scientifique 2022](#)**, ainsi que les annexes demandées :

1. **document « Avis et signature »**, à télécharger sur le site de l'AUF, signé par la plus haute autorité de l'établissement (représentant habilité de l'Université ou de l'organisme de rattachement de l'auteur) et par l'auteur de la publication.
2. La liste du comité de lecture en indiquant : Nom, Prénom, titre, domaine de spécialisation, université de rattachement, pays.
3. Le curriculum vitae de l'auteur de la publication.
4. Le budget détaillé de la publication, y compris la part sollicitée à l'AUF.
5. La lettre de l'éditeur.
6. Le résumé de l'ouvrage et la date de publication envisagée.
7. L'avis du comité de lecture.

4. PROCÉDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

Traitement des dossiers

L'AUF au Moyen-Orient reçoit les dossiers de demande et en **accuse réception** auprès du demandeur :

1. Elle apprécie la **recevabilité** des dossiers.
2. Elle émet un avis justifié sur l'**opportunité régionale** de soutenir la manifestation ou la publication, fait **expertiser les dossiers** le cas échéant, et **recommande les types d'appui à apporter et les montants de contribution proposés**.

Décision et traitement du soutien de l'AUF

La Direction régionale :

1. arrête la **décision finale** selon une liste précise de critères et délivre une note à laquelle correspond un barème des sommes allouées.
2. informe tous les demandeurs de ces résultats.

Signature de la convention

Chaque manifestation scientifique ou publication retenue pour appui fait l'objet d'une convention entre l'AUF et l'organisateur. La convention est signée lorsque la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF reçoit toutes les pièces annexes complémentaires demandées (au moins deux mois avant la date de la manifestation).

Si le formulaire et les pièces annexes ne sont pas transmis dans les délais ou que les informations ne sont pas conformes au dossier transmis dans le cadre de l'appel à candidatures, l'AUF se réserve le droit d'annuler ou de réviser le soutien accordé.

Versement du soutien

L'AUF au Moyen-Orient procède à un paiement en deux temps.

1. Un premier virement, de 80 % de la somme allouée, à la réception de la convention signée.
2. Un second virement, de 20 %, après réception d'un compte rendu scientifique de la manifestation, d'un rapport financier et des pièces justificatives. **En cas de soutien à publication des actes d'une manifestation** : il est attendu une version numérique intégrale des actes ainsi que 3 exemplaires publiés. En cas de soutien à publication d'un ouvrage : il est attendu 5 exemplaires de l'ouvrage ainsi qu'une version numérique intégrale qui pourra, après acceptation par l'éditeur, être mise en ligne sur les plateformes numériques de l'AUF.

5. VISIBILITÉ

La visibilité de la contribution de l'AUF est assurée par la mention de cette participation et l'impression des logos de l'AUF sur tous les supports de communication et sur tous les documents officiels diffusés.

Pour les manifestations scientifiques, l'AUF Moyen-Orient doit être informée de la séance d'ouverture afin d'y être représentée. L'AUF se réserve le droit de publication et de diffusion, sous quelque format que ce soit et dans l'intégralité, des comptes rendus scientifiques et s'engage à mentionner les noms, titres et qualités des personnes impliquées dans la manifestation.

1. Il est souhaitable que les interventions soient disponibles en podcast sur le site web de la manifestation ou de l'organisateur dans les trois mois suivant la manifestation.
2. Avec l'accord de l'éditeur, l'AUF se réserve le droit de mettre en ligne une version numérique intégrale des actes ou de l'ouvrage publiés sur ses plateformes numériques. La mise en ligne de la version numérique, si elle est autorisée, peut être reportée d'une certaine durée en fonction de la date de parution de l'ouvrage.

Pour toute question relative à cet appel à candidatures, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

L'établissement candidat est situé dans l'un des pays suivants de la région Moyen-Orient :		A contacter :
ARABIE SAOUDITE CHYPRE DJIBOUTI ÉGYPTE ÉMIRATS ARABES UNIS ÉTHIOPIE IRAK IRAN	JORDANIE LIBAN PAKISTAN PALESTINE QATAR SOUDAN YÉMEN	DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO) Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P. 11-81, Riad El Solh - Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Courriel : manifsc-mo@auf.org Site Internet : www.auf.org/moyen-orient